Philadelphie le 1er mai 1863

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 4 octobre 1862 n'ayant pas été envoyée directement à mon adresse (Pine Street 1325 à Philadelphie Pensylvanie) elle ne m'est parvenue qu'en avril dernier; il m'a donc été impossible d'y répondre plustôt.

Conformément à l'avis de Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous adresser deux feuilles de Plans contenant les profils, coupes etc. du Bateau sous-marin que j'ai fait construire pour le gouvernement des Etats-unis. J'ai ajouté à ces Plans des perfectionnemens importants que j'ai imaginés depuis la construction du Bateau américain, plus la description et l'usage des différentes pièces du Bateau.

Ces Plans devront être joints aux documens que j'ai eu l'honneur d'adresser à Sa Majesté l'Empereur. Ces documens consistent en une copie du Rapport de la commission navale des Etats-unis, présidée par l'amiral Dupont; plus le libellé du Système et l'un des journaux qui ont donné quelques relations de cette invention.

Je pense que l'ensemble de ces pièces sera plus que suffisant pour établir l'opinion de l'honorable commission qui sera chargée de rendre un compte ~~un compte~~ exact à Sa Majesté l'Empereur.

La navigation sous-marine, au point où je l'ai amenée n'a plus rien de problématique. Ce n'est plus une théorie établie

sur le papier ou démontrée par quelques expériences incomplètes et sur une petite échelle, c'est un fait accompli dans tous les points qui pouvaient paraître douteux.

Les points principaux que j'ai eu à accomplir pour rendre le système sérieusement serviable sont :

1° La purification de l'air et son renouvellement à volonté pour la respiration des hommes de l'équipage.

2° La faculté de l'immersion et de l'émersion à volonté sans perte de lest, et de naviguer à la surface de l'eau comme avec un Bateau ordinaire.

3° La faculté de conserver régulièrement dans la marche une hauteur donnée sous l'eau pour conduire un torpédo sous un navire ou pour le percer.

4° Le Bateau étant immergé, faire sortir des hommes de l'intérieur et les y faire rentrer sans revenir à la surface de l'eau.

5° Pendant l'immersion faire tenir des hommes à l'extérieur du Bateau pour opérer sous l'eau quelque manœuvres secrètes pendant 15 à 20 minutes.

6° Obtenir une vitesse de 6 à 8 kilomètres à l'heure.

7° Rendre la locomotion indépendante de tous les accidents qui peuvent arriver aux hélices et aux roues latérales.

8° De marcher en arrière au besoin et de virer de bord facilement et dans un petit rayon.

9° Aborder sous l'eau un navire pour le percer ou le faire sauter. au moyen de l'appareil n° 8 du Plan, l'endommager assez pour le faire couler.

10 Enfin, de pouvoir, dans un danger imprévu au fond de l'eau,

lâcher instantanément 1500 K.° de tout fixé sur trois points différents dans l'intérieur du Bateau.

Avec les avantages que présente ce système, il est facile de prévoir le résultat qu'obtiendrait un Bateau sous Marin, bien construit et bien dirigé, contre quelque vaisseau que ce soit. Deux Bateaux de cette nature pourraient en peu de temps détruire la flotte la plus formidable. C'est donc un moyen de faire avec succès une guerre maritime presque sans hommes et sans matériel.

Voilà, Monsieur le Ministre, sans quelles considérations j'ai eu l'honneur de présenter cette nouvelle arme navale à Sa Majesté l'Empereur, pensant que la France ne resterait pas en arrière des Etats-Unis dans cette innovation, du reste très peu coûteuse, puisque toutes les expériences ont été faites.

En attendant une réponse favorable, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'être avec respect,

de Votre Excellence,

le très dévoué serviteur

De Villeroi
ingénieur de 1.re classe

Pine Street, 1325 à Philadelphie (Pensylvanie)

M.r le ministre de la Marine
et des Colonies.